

Le 23 octobre 2006

VERS UNE PROVINCE PLUS ACCESSIBLE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

*Le gouvernement McGuinty réalise des progrès en élaborant
de nouvelles normes menant vers une plus grande accessibilité*

TORONTO – Le gouvernement McGuinty a réalisé d'importants progrès en vue de mettre en application la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Cette loi historique fera de l'Ontario une province accessible d'ici 2025, a annoncé aujourd'hui la ministre des Services sociaux et communautaires, M^{me} Madeleine Meilleur.

« Quiconque habite en Ontario ou y vient en visite devrait pouvoir profiter de tout ce que notre fabuleuse province a à offrir, a fait remarquer M^{me} Meilleur. L'existence d'un handicap ne devrait faire aucune différence : tout le monde devrait pouvoir jouir des mêmes possibilités d'accès aux biens et aux services, sans exception, et s'attendre à recevoir des services de la même qualité. L'accessibilité, c'est bon pour les affaires, et ce qui est bon pour les affaires est aussi bon pour l'Ontario. »

Cette *Loi*, qui a été adoptée il y a plus d'un an, prévoit l'élaboration par la province de normes d'accessibilité qui s'appliqueront aux secteurs privé et public partout en Ontario, en vue de repérer et de supprimer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées. La première proposition de norme qui touche les services à la clientèle est affichée dès aujourd'hui sur le Web pour consultation publique et commentaires de la part du public.

Aujourd'hui débute, par ailleurs, le recrutement des membres du comité d'élaboration des normes qui sera chargé d'élaborer une proposition de norme touchant le domaine de l'information et des communications. Les comités d'élaboration des normes sont composés de personnes handicapées, de même que de représentantes et représentants des secteurs public et privé. Les membres d'un comité collaborent à l'élaboration d'une proposition de norme qui par la suite est affichée pour que le public puisse en prendre connaissance et apporter ses commentaires à son égard.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la proposition de la norme des services à la clientèle ou encore qui sont intéressées à participer au processus de l'élaboration des normes d'accessibilité trouveront plus de renseignements sur le site Web du ministère des Services sociaux et communautaires, à : www.mcsc.gov.on.ca/mcsc/french/pillars/accessibilityOntario/

L'élaboration de normes d'accessibilité exécutoires représente juste une mesure parmi tant d'autres prises par le gouvernement McGuinty pour faire en sorte que tout le monde, sans exception, ait la possibilité de contribuer à la vie de la province. Voici quelques exemples de ces autres initiatives :

- l'engagement de fournir près de 276 millions de dollars en nouvelles subventions afin de renforcer les mécanismes de soutien communautaire prévus pour les adultes ayant une déficience intellectuelle;
- l'investissement de près de 11 millions de dollars dans les services d'interprétation gestuelle et tactile pour les personnes sourdes et sourdes-aveugles de l'Ontario;
- le versement de 28,2 millions de dollars aux universités et collèges de la province pour leur permettre de fournir à leurs étudiantes et étudiants handicapés des services qui les aideront à mieux réussir leurs études.

« Nous faisons des progrès qui nous rapproche continuellement de notre objectif, qui est de faire de l'Ontario une province pleinement accessible d'ici 2025, a déclaré M^{me} Meilleur. Une province pleinement accessible fera de l'Ontario une province plus forte parce que tous les Ontariennes et Ontariens bénéficient d'une société où chacune et chacun peut participer à toutes les facettes de la vie de leur collectivité.»

Renseignements :
Marc Despatie
Bureau de la ministre
416 325-5219
Available in English

Anne Machowski
Direction des communications et de la
commercialisation
416 325-5187